



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale

**DÉCLARATION D'OPTION PAR LES FRANCO-ALGÉRIENS POUR SATISFAIRE
AUX OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL EN FRANCE**

Ce document est destiné aux personnes concernées par l'article 2 de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 relatif aux obligations du service national.

Cas n° 1 : vous n'avez pas encore effectué la journée défense et citoyenne (JDC).

Vous souhaitez souscrire une déclaration d'option pour satisfaire à vos obligations du service national en France, vous devez remplir les 4 exemplaires originaux (pas de copies) de la déclaration d'option, les signer et les transmettre à la préfecture de la Marne, accompagnés des documents suivants :

- ▶ copie de votre pièce d'identité française (CNI ou passeport recto-verso),
- ▶ copie de votre pièce d'identité algérienne (CNI ou passeport recto-verso),
- ▶ un extrait d'acte de naissance avec filiation ou la photocopie du livret de famille (page des parents et page vous concernant),
- ▶ un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- ▶ une attestation de recensement délivrée par la mairie du domicile.

Adresse d'envoi →

PREFECTURE DE LA MARNE
Bureau de la Réglementation
1 rue de Jessaint
51036 Châlons-en-Champagne cedex

A l'issue, un exemplaire paraphé/signé vous sera transmis; le Centre du Service National et de la Jeunesse à Châlons-en-Champagne et le Consulat d'Algérie à Metz seront également destinataires chacun d'un exemplaire.

Cas n° 2 : vous avez déjà effectué la journée défense et citoyenne (JDC).

Vous devez vous adresser directement au centre du service national et de la jeunesse à Châlons-en-Champagne pour obtenir un certificat de services justifiant de l'accomplissement du Service National en France (prévu par l'art.3 de l'accord franco-algérien)

Adresse d'envoi →

CENTRE DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE
BP 20370
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél :09 70 84 51 51